

Des tonnes de déchets amiantés enfouis illégalement en Ile-de-France

Des tonnes de déchets amiantés ont été enfouies illégalement dans l'Oise et le Val-de-Marne, révèle un article du *Parisien*.

La fraude a été découverte par les services de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp), qui a terminé son enquête début 2011.

Les déchets, contenant de l'amiante et du plomb, auraient été enfouis dans plusieurs sites, dont deux dans l'Oise et un dans le Val-de-Marne. Il s'agirait de déchets issus des chantiers de l'université de Nanterre (Hauts-de-Seine), du cabaret parisien le Lido, de la caserne Convention (Paris XV^e) ou encore de la base aérienne militaire de Villacoublay (Yvelynes).

L'Oclaesp précise que l'affaire a été transmise au pôle de santé publique du tribunal de grande instance de Paris.

Selon le juge d'instruction Pascal Gand, qui a instruit l'affaire au tribunal de grande instance de Paris l'information judiciaire pour « exploitation d'une installation classée sans autorisation, mise en danger de la personne, et abandon illicite de déchets » s'est terminée le 22 octobre dernier.

A cette occasion, deux anciens dirigeants de la société Minore, spécialisée dans la dépollution et la gestion des déchets du BTP, et anciennement basée à Boucanvilliers (Oise), ont été mis en examen.

France Nature Environnement (FNE) et le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (Roso) se sont portés parties civiles. « *Nous avons été prévenus par le tribunal de grande instance, et nous avons décidé de nous constituer partie civile afin d'en savoir plus sur cette affaire* », affirme Anne Roques, du service juridique de FNE.

Un procès devrait s'ouvrir dans les prochains mois.